

ASSEMBLÉE NATIONALE

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 338

présenté par

Mme Khattabi, Mme Brulebois, M. Vignal, M. Baichère, M. Martin, Mme Hammerer et
Mme Grandjean

ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.